





Bordereau de signature

DEL2018_0071



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-04-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0071

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M.BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.KAPLAN.

ABSENTS : Mme BEAUMEL, Mme DODOTE (excusée), Mme PELLICIOLI, M.NGUYEN

Sortie de M. VACHEZ et M.VISKOVIC lors du point n°2 pour le vote du Compte Administratif 2017.
Sortie de Mme DAGUILLANES lors du vote du point n°9.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.NYA NJIKÉ.

Point 3 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2017 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'arrêté du Compte administratif 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance 31 mars 2017,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'adoption du Budget Primitif 2017 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2016 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2016), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2017 (ajustements du Budget 2017) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 juin 2017,

VU l'adoption de la Décision Modificative N°2 du Budget 2017 (ajustements du Budget 2017) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 novembre 2017,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, lors de sa réunion du 12 mars 2018,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,

VU l'arrêté du Compte administratif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance 30 mars 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'affectation en totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2017 cumulé avec le résultat antérieur reporté,

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la Section d'investissement (compte 1068), et que le solde de résultat de fonctionnement peut être affecté en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068),

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes du budget principal 2017 de la Commune (votes des comptes de gestion et administratif) permet de dégager :

- le résultat de fonctionnement d'un montant de + 1 245 915.73 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de - 1 650 976.68 € (compte D 001),
- les restes à réaliser de la section d'investissement, dont le solde s'établit à + 1 056 671.38 €,

CONSIDÉRANT que le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement s'élevant à : $1\ 650\ 976.68 - 1\ 056\ 671.38 = 594\ 305.30$ €,

CONSIDÉRANT que le montant du report en fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la Section d'investissement, s'élève en conséquence à : $1\ 245\ 915.73 - 594\ 305.30 = 651\ 610.43$ €,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

- en réserve au compte 1068 (Section d'Investissement) : 594 305.30 € ;
- en report en fonctionnement au compte R002 : 651 610.43 €.

DIT que le Report en Section d'Investissement du Déficit d'un montant de - 1 650 976.68 € est inscrit au compte D001 « Résultat d'Investissement reporté ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 05 AVR. 2018
Affiché en Mairie le 05 AVR. 2018
Publié au RAA le 05 AVR. 2018